

LETTRE DE CONSULTATION

I. CONTEXTE

Expertise France est l'agence française de coopération technique internationale. Elle conçoit et met en œuvre des projets destinés à contribuer au développement équilibré des pays partenaires, conformément aux objectifs de développement durable (ODD) de l'Agenda 2030 et aux priorités de l'action extérieure de la France. La mission d'Expertise France est de répondre à la demande de pays partenaires qui veulent renforcer la qualité de leurs politiques publiques pour relever les défis environnementaux, sociaux, économiques ou sécuritaires auxquels ils sont confrontés. Pour cela, l'agence mène des projets dans les principaux domaines de l'action publique :

- Gouvernance démocratique, économique et financière.
- Paix, stabilité et sécurité.
- Développement durable, climat et agriculture.
- Santé et développement humain.

Depuis 2018, Expertise France intervient en Haïti dans le cadre du 11e Fonds Européen de Développement financé par l'Union Européenne afin d'accompagner la République d'Haïti au travers du Programme d'Appui à la Réforme de l'Etat (SBC-II). Ce programme a pour objectif de « Consolider les capacités de résilience de l'Etat haïtien pour assurer une croissance économique durable et inclusive ».

L'un des volets du projet visa à renforcer la mobilisation des ressources domestiques par une amélioration des capacités de mobilisation des ressources internes et encourager la redevabilité par une gouvernance fiscale améliorée en particulier dans la gestion pertinente des régimes dérogatoires.

Suite à la production d'un rapport d'évaluation des dépenses fiscales en 2019 pour l'exercice 2016/2017, le Ministère de l'Economie et des Finances de la République d'Haïti a produit un plan de rationalisation des dépenses fiscales (PRDF). Il a pour objectif de ramener les dépenses fiscales à moins de 1.6% du PIB d'ici l'exercice 2024/2025. Sa mise en œuvre effective, requiert la réalisation d'une panoplie d'activités qui sont consignées dans le plan d'accompagnement, proposé parallèlement au PRDF. Le dispositif prévoit entre autres :

- La modification de certaines dispositions législatives et/ réglementaires.
- La mise en place d'une base de données.
- Le renforcement des capacités des directions opérationnelles chargées de la mise en œuvre du PRDF.
- Le renforcement de la Commission Interministérielle des Investissements (CII).
- La mise en place d'un cadre de suivi piloté par le MEF.

La base de données est un outil important du PRDF. Il va permettre d'interconnecter les systèmes d'information de la douane (SYDONIA) et de la DGI (RMS) pour le suivi des avantages incitatifs. Ce qui va faciliter la production des rapports d'évaluation des dépenses fiscales et l'extraction des données liées à la rationalisation des avantages incitatifs grâce à un traitement rapide et transparent.

La base de données sera logée à la Direction de l'Inspection Fiscale (DIF) et sera cogérée avec le Service d'Analyse de Politique Fiscale (SAPF) de la Direction des Études Économiques (DEE) du MEF qui sera chargée d'analyser les données.

Dans ce cadre Expertise France recherche deux experts pour réaliser une étude de diagnostic sur le pré-requis nécessaires à la mise en place de la base de données et sur l'état des lieux de la gouvernance des avantages incitatifs.

La mission se déroulera en partie à distance et à Port au Prince Haïti.

L'équipe devra être composé et deux experts :

- Un chef de mission ayant expérience d'au moins 10 ans et de solides compétences en matière d'administration de l'impôt, plus précisément dans le suivi et la gestion des dépenses fiscales.
- L'un des deux experts doit être un spécialiste dans la gestion des systèmes d'information des administrations fiscales et douanières.

OBJET ET CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DU PROJET DE CONTRAT

L'objet du projet de contrat porte sur la [fourniture des matériels préciser][la mise en œuvre d'une prestation de service préciser] telle que définie au cahier des charges (ref. doc) joint au dossier de consultation.

CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DU PROJET DE CONTRAT

Nature des prix	Prix global
[Durée d'exécution][Délai de livraison]	3 mois
Montant maximal de l'enveloppe financière	non précisée
Lieu d'exécution du contrat	Port au Prince Haïti
Devise paiement	EUR

II. CALENDRIER DE PASSATION

	DATE*	HEURE
Date limite de remise des offres	28/09/2022	18 : 00 (PARIS)
Finalisation de l'analyse des offres	30/09/2022	
Notification des attributions	03/10/2022	-
Signature du contrat	07/10/2022	-
Entrée en vigueur du contrat	07/10/2022	-

*Date prévisionnelle.

III. PROCEDURE DE PASSATION

Le présent contrat est soumis au Code de la commande publique français (CCP) dans sa version en vigueur issue de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative et du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du Code de la commande publique.

La consultation est passée selon la procédure adaptée en application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 au R. 2123-7 du CCP.

IV. DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation est envoyé par voie électronique aux soumissionnaires et est constitué de :

- la présente lettre de consultation (DAJ_M001),
- Les termes de référence de la mission,
- le formulaire de candidature comprenant la déclaration sur l'honneur relative aux critères d'exclusion (disponible en (DAJ_F043)

V. PRESENTATION DES OFFRES

Les éléments de candidature, d'offre ainsi que toute correspondance et documents relatifs à la présente consultation doivent être rédigés en français.

A l'appui de leur offre, les candidats devront remettre un dossier constitué des documents suivants :

- Preuve d'enregistrement au registre des sociétés (k-bis ou équivalent)
- Le formulaire de candidature et la déclaration sur l'honneur
- Une offre technique, comprenant :
 - o une description de la méthodologie qui sera employée pour la réalisation des activités – (3 pages maximum)
 - o un chronogramme détaillé – (1 page)
 - o les Curriculum Vitae des deux experts désignés pour la mise en œuvre des activités.
- Une décomposition de l'offre financière présentée sous la forme d'un bordereau de prix unitaires indiquant le prix en journée /hommes et avec une estimation du nombre de jours nécessaires à exécuter la prestation et couvrant l'ensemble des prestations dues au titre du marché.

Les documents demandés ci-dessus sont obligatoires. Leur absence entraîne la non-conformité de l'offre présentée et, de fait, son rejet.

La période de validité des offres remises est fixée à 90 jours calendaires à compter de la date limite de remise des offres.

VI. MODALITES DE TRANSMISSION DES OFFRES

L'ensemble des documents exigés est à transmettre avant les dates et heure limites indiquées à l'article III. CALENDRIER DE PASSATION, par voie dématérialisée uniquement, à l'adresse camille.tiollier@expertisefrance.fr et à alan.gauthier@expertisefrance.fr.

La remise par voie dématérialisée est obligatoire. Toute remise par un autre moyen sera rejetée.

VII. PROCEDURE DE SELECTION

Expertise France procèdera dans un premier temps à la vérification de l'admissibilité des candidatures et de leur capacité à assurer la prestation. Enfin, elle procèdera à l'évaluation des offres en fonction des critères suivants :

- Critère 1 : Prix (30 %)
- Critère 2 : Valeur technique (70 %)
 - Offre technique – 20%
 - Respect du chronogramme – 20%
 - Adéquation des CV proposés – 30%

Expertise France pourra si elle le juge nécessaire, ouvrir des négociations avec tout ou partie des soumissionnaires et conclura le contrat avec l'entité ayant présenté l'offre la mieux notée au regard de ces critères.

VIII. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Si un candidat souhaite avoir des renseignements complémentaires sur des points techniques ou administratifs du dossier, il pourra envoyer ses questions à camille.tiollier@expertisefrance.fr avant la date limite de remise des offres.

IX. TRAITEMENT DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Expertise France s'engage à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel et, en particulier, le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 applicable à compter du 25 mai 2018.

Identité et coordonnées du responsable de traitement et de son représentant :

Expertise France
40, Boulevard de Port Royal
75005 Paris

Représentée par son Directeur Général,

Responsable de traitement opérationnel :

Le Département des Systèmes d'Information représenté par son Directeur

Coordonnées du délégué à la protection des données personnelles :

informatique.libertes@expertisefrance.fr

Les fondements juridiques légitimant le ou les traitements correspondent aux c) et e) de l'article 6.1 du RGPD, à savoir que :

- Le traitement est nécessaire au respect d'une obligation légale à laquelle Expertise France est soumis ;
- Le traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique dont est investi Expertise France ;

Les finalités du ou des traitements sont :

- La gestion et le suivi de la présente procédure de passation de marchés,
- La gestion et le suivi du marché public conclu.

Les destinataires ou catégorie de destinataires des données à caractère personnel sont exclusivement les personnels habilités de l'autorité contractante, des ministères et des opérateurs de l'Etat, en charge de la passation et de l'exécution du contrat, ainsi que de leurs prestataires d'assistance dans ses activités.

Durée de conservation : ces données sont conservées pendant toute la durée de passation et d'exécution du contrat, ainsi que durant la DUA applicable au contrat.

Conformément aux dispositions des articles 15 à 21 du RGPD, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification, et d'effacement à ces informations qui les concernent. Elles disposent également d'un droit à la limitation du traitement et d'opposition à ce traitement pour des motifs légitimes. L'exercice des droits d'information et de tout autre exercice de droit des personnes concernées par les traitements mis en œuvre peuvent être effectués auprès du délégué à la protection des données d'Expertise France.

La personne dont les données à caractère personnel sont collectées dans le cadre de la présente procédure dispose d'un droit de réclamation auprès de la CNIL.

Expertise France s'engage à garantir la confidentialité des propositions qui lui sont adressées et veille à ce soit assurée la sécurité et le stockage de ces propositions.

X. VOIES ET DELAIS DE RECOURS

L'instance chargée des procédures de recours est le Tribunal administratif de Paris, 7 rue de Jouy, F-75004 Paris ; e-mail : greffe.ta-paris@juradm.fr.

Les candidats peuvent obtenir des renseignements sur l'introduction des recours auprès du Greffe du Tribunal administratif de Paris, 7 rue de Jouy, F-75004 Paris ; e-mail : greffe.ta-paris@juradm.fr.